

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

---

RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 815)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL48

présenté par

M. Bourdouleix, M. Villain et M. Gomes

-----

### ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 15, après les mots : « par la loi », insérer les mots : « procède à des auditions publique de chacune des personnes désignées et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de mettre en place des auditions publiques pour chaque personne désignée.